

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 008-210801643-20260415-202618-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2026

Référence
202618

Objet de la délibération
Annulation d'une délibération (2026-12 détermination du nombre et désignation des membres du conseil d'administration (CA) du CCAS)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 16/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 15 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjoint

Présents : Mme RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MM : BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie, LEBOEUF Simon à M. HOCHART Guy, LEROUX Didier à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. HOCHART Guy

Objet de la délibération : Annulation d'une délibération (2026-12 détermination du nombre et désignation des membres du conseil d'administration (CA) du CCAS)

Lors du Conseil Municipal du 2 avril, les membres du CA du CCAS ont été désigné après appel à candidatures, alors qu'ils auraient dû être élus. Il est donc nécessaire d'annuler cette délibération et de procéder à l'élection des membres du CA du CCAS.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'annuler la délibération 2026-12 du 2 avril 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/04/2026

Le Maire Adjoint

Mme Gwénaelle RAVALARD



République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2026

Référence
202619

Objet de la délibération
Détermination du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 16/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 15 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe

Présents : Mme RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MM : BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie, LEBOEUF Simon à M. HOCHART Guy, LEROUX Didier à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. HOCHART Guy

Objet de la délibération : Détermination du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles L. 123-6, R. 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Sur proposition du Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le nombre de membres du Conseil d'Administration appelés à siéger est fixé à huit (8) ; étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié sera désignée par le Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/04/2026

Le Maire Adjoint

Mme Gwénaelle RAVALARD



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le **28 AVR. 2026**

ID : 008-210801843-20260415-202620-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2026

Référence
202620

Objet de la délibération
Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 et le 15 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe

Présents : Mme RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MM : BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie, LEBOEUF Simon à M. HOCHART Guy, LEROUX Didier à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. HOCHART Guy

Objet de la délibération : Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles L. 123-6, R. 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Le conseil d'administration comprend notamment des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

L'élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Vu la délibération précédente qui fixe à quatre le nombre de membres élus par le Conseil Municipal ;

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
des Ardennes
Le : 16/04/2026

Et

Publication ou notification
du :

Liste « Didier Leroux » : GRIFFON Frédéric, CHOUART Flory, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie

Liste « Alexis Pessin » : PESSIN Alexis, KULAS Patricia, LAHOTE Luc, FERRIGHETTO Monia

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs-nuls*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 4.75

Ont obtenu :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le **28 AVR. 2026**



ID : 008-210801643-20260415-202620-DE

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient
Liste Didier LEROUX	15	3
Liste Alexis PESSIN	4	1

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS:

- GRIFFON Frédéric
- CHOUART Flory
- MARECHAL Angélique
- PESSIN Alexis

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En mairie le 16/04/2026

Le Maire Adjoint

Mme Gwénaële RAVALARD



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 008-210801643-20260415-202621-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 16/04/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 15 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de La Francheville s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/04/2026.

Présents : Mme RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MM : BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie, LEBOEUF Simon à M. HOCHART Guy, LEROUX Didier à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. HOCHART Guy

202621 – Tarifs TPE 2026

Vu le code des impositions sur les biens et les services (art L454-46 et 47)
Vu le code général des collectivités territoriales (art 2333-6)
Vu la délibération du 20 juin 2014 qui institue la TLPE sur la commune de La Francheville,
Après avoir entendu les explications de Mme le Maire Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE, pour 2026, de fixer les tarifs de Taxe pour la Publicité Extérieure suivants :

	€/m2
enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m2	9,45
enseignes dont la superficie est supérieure à 12m2 et inférieure ou égale à 20 m2	18,85

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 008-210801643-20260415-202621-DE



	€/m2
dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	
superficie inférieure ou égale à 50m2	24,8
superficie supérieure à 50 m2	49,7
dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	
superficie inférieure ou égale à 50m2	74,4
superficie supérieure à 50 m2	147,5
ensembles de faces d'enseignes (par face)	
superficie inférieure ou égale à 12 m2	24,8
superficie supérieure à 12 m2 et inférieure ou égale à 50 m2	49,7
superficie supérieure à 50 m2	99,5

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/04/2026

Le Maire Adjoint

Mme Gwénaëlle RAVALARD



République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2026

Référence
202622

Objet de la délibération
Création d'un emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 16/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 15 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe

Présents : Mme RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MM : BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie, LEBOEUF Simon à M. HOCHART Guy, LEROUX Didier à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. HOCHART Guy

Objet de la délibération : Création d'un emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité)

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité,
Vu l'article L332-23 1° du code général des collectivités territoriales,
Après avoir entendu les explications de Mme le Maire Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif suite à accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 30/35ème à compter du 1er mai 2026 pour une durée maximale de douze mois sur une période de dix-huit mois. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368, indice majoré 367
Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/04/2026

Le Maire Adjoint

Mme Gwénaelle RAVALARD



[Signature]

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 008-210801643-20260415-202623-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2026

Référence
202623

Objet de la délibération
Création d'un emploi saisonnier

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 16/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 15 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe

Présents : Mme RAVALARD Gwénaelle, Maire - Adjointe, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MM : BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie, LEBOEUF Simon à M. HOCHART Guy, LEROUX Didier à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. HOCHART Guy

Objet de la délibération : Création d'un emploi saisonnier

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité,
Vu l'article L332-23 2° du code général des collectivités territoriales,
Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi non permanent – saisonnier - relevant du grade d'adjoint technique suite à accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée de trois mois (30 septembre 2026)
La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368, indice majoré 367
Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/04/2026

Le Maire Adjoint

Mme Gwénaelle RAVALARD

